

**Procès-verbal**  
**Du Conseil Municipal**

**Séance du 20 Mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 20 Mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

**Présents** : Mmes CAYROL Laure - CAYROL Maëlys – DARDENNES Agnès - DOUMENC Sophie - THAMIE Sylvie –MERCIER Martine et MM - DELFAUD Alexandre - GERARD Philippe - HUG Maxime - LATAPIE Jérémy - NAJM Ghassan

**Absent(e)s** : M. Florent CARAYOL

**Absent(e)s représenté(e)s** : M .Jean-Michel NEVEUX a donné procuration à M. Alexandre DELFAUD

Mme Maëlys CAYROL a été élue secrétaire de séance

**Validation du compte-rendu du 13 février 2023**

Le compte-rendu du 13 Février 2023 est validé à l'unanimité.

**Vote des comptes de gestion Commune, Assainissement, Boulangerie, Photovoltaïque et Hameau de Lavalade**

M.le Maire présente, au Conseil Municipal, les différents comptes de gestion 2022.

Les compte de gestions 2022 sont approuvés à l'unanimité

**Vote des comptes administratifs 2022 Commune, Assainissement, Boulangerie, Photovoltaïque et Hameau de Lavalade**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Ghassan NAJM délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2022 dressé par M. Maxime HUG, après s'être fait présenter le budget primitif les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1/ lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**Commune**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	a 0,00 €	d 41 101,45 €	g	j 183 863,45 €	m 0,00 €	p 224 964,90 €
Opérations de l'exercice	b 662 715,94 €	e 670 953,50 €	h 652 653,89 €	k 209 172,55 €	n 1 315 369,83 €	q 880 126,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>c=a+b 662 715,94 €</b>	<b>f=d+e 712 054,95 €</b>	<b>i=g+h 652 653,89 €</b>	<b>l=k 393 036,00 €</b>	<b>o=m+n 1 315 369,83 €</b>	<b>r=p+q 1 105 090,95 €</b>
Résultat de clôture	c-f	f-c 49 339,01 €	h-l	l-h 259 617,89 €	o-r	r-o 210 278,88 €
<b>Section d'investissement</b>						
Besoin de Financement	u 259 617,89 €			Excédent de Financement	u 0,00 €	
Reste à réaliser	Dép. s 157 397,34 €			Reste à réaliser	Rec. t 118 828,96 €	t-s -38 568,38 €
Besoin total de Financement	298 186,27 €			Excédent total de Financement		

## Assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	a 0,00 €	d 238 563,25 €	g 0,00 €	l 47 786,89 €	m 0,00 €	p 286 350,14 €
Opérations de l'exercice	b 31 272,46 €	e 54 283,35 €	h 22 047,65 €	k 38 313,32 €	n 53 320,11 €	q 92 596,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>c=a+b 31 272,46 €</b>	<b>f=d+e 292 846,60 €</b>	<b>i=g+h 22 047,65 €</b>	<b>j=k 86 100,21 €</b>	<b>o=m+n 53 320,11 €</b>	<b>r=p+q 378 946,81 €</b>
Résultat de clôture	c-f	f-c 261 574,14 €	i-j	h-i 64 052,56 €	o-r	r-o 325 626,70 €
<b>Section d'investissement</b>						
Besoin de Financement	i-l 0,00 €		Excédent de Financement		j-l 64 052,56 €	
Reste à réaliser	Dép. s 4 000,00 €		Reste à réaliser	Rec. l 0,00 €	t-s	-4 000,00 €
Besoin total de Financement	4 000,00 €		Excédent total de Financement		60 052,56 €	

## Boulangerie

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	a 0,00 €	d 0,00 €	g 12 245,40 €	l 0,00 €	m 12 245,40 €	p 0,00 €
Opérations de l'exercice	b 2 740,81 €	e 0,76 €	h 341 234,45 €	k 435 189,99 €	n 343 975,26 €	q 435 190,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>c=a+b 2 740,81 €</b>	<b>f=d+e 0,76 €</b>	<b>i=g+h 353 479,85 €</b>	<b>j=k 435 189,99 €</b>	<b>o=m+n 356 220,66 €</b>	<b>r=p+q 435 190,75 €</b>
Résultat de clôture	c-f	f-c 2 740,05 €	i-j	h-i 81 710,14 €	o-r	r-o 78 970,09 €
<b>Section d'investissement</b>						
Besoin de Financement	i-l 0,00 €		Excédent de Financement		j-l 81 710,14 €	
Reste à réaliser	Dép. s 144 468,71 €		Reste à réaliser	Rec. l 293 630,01 €	t-s	149 161,30 €
Besoin total de Financement	-149 161,30 €		Excédent total de Financement		230 871,44 €	

## Photovoltaïque

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	a 0,00 €	d 0,00 €	g 12 728,26 €	l 0,00 €	m 12 728,26 €	p 0,00 €
Opérations de l'exercice	b 2 083,87 €	e 0,74 €	h 150 084,34 €	k 180 922,06 €	n 152 168,21 €	q 180 922,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>c=a+b 2 083,87 €</b>	<b>f=d+e 0,74 €</b>	<b>i=g+h 162 812,60 €</b>	<b>j=k 180 922,06 €</b>	<b>o=m+n 164 896,47 €</b>	<b>r=p+q 180 922,80 €</b>
Résultat de clôture	c-f	f-c 2 083,13 €	i-j	h-i 18 109,46 €	o-r	r-o 16 026,33 €
<b>Section d'investissement</b>						
Besoin de Financement	i-l 0,00 €		Excédent de Financement		j-l 18 109,46 €	
Reste à réaliser	Dép. s 0,00 €		Reste à réaliser	Rec. l 0,00 €	t-s	0,00 €
Besoin total de Financement	0,00 €		Excédent total de Financement		18 109,46 €	

## Hameau de Lavalade

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Résultats reportés	a 0,28 €	d 0,00 €	g 0,00 €	l 1 366,18 €	m 0,28 €	p 1 366,18 €
Opérations de l'exercice	b 76 745,87 €	e 76 745,87 €	h 82 852,54 €	k 73 276,23 €	n 159 598,41 €	q 150 022,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>c=a+b 76 746,15 €</b>	<b>f=d+e 76 745,87 €</b>	<b>i=g+h 82 852,54 €</b>	<b>j=k 74 642,41 €</b>	<b>o=m+n 159 598,69 €</b>	<b>r=p+q 151 388,28 €</b>
Résultat de clôture	c-f	f-c 0,28 €	i-j	h-i 8 210,13 €	o-r	r-o 8 210,41 €
<b>Section d'investissement</b>						
Besoin de Financement	i-l 8 210,13 €		Excédent de Financement		j-l 0,00 €	
Reste à réaliser	Dép. s 0,00 €		Reste à réaliser	Rec. l 0,00 €	t-s	0,00 €
Besoin total de Financement	8 210,13 €		Excédent total de Financement		0,00 €	

Afin de laisser le conseil municipal délibérer, M. Maxime HUG, Maire, quitte la séance

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

## Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

### Budget Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **41 101.45 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2022 comme suit :

**c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 49 339.01 Euros**

**c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : 0.00 Euros**

#### **Budget assainissement**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour  
Considérant les opérations régulières,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de **261 574.14 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2022 comme suit :

**c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 0.00 Euros**

**c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : 261 574.14 Euros**

#### **Budget Boulangerie**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour  
Considérant les opérations régulières,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un **déficit** d'exploitation de **2 740.05 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2022 comme suit :

**c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 0.00 Euros**

**c/ 002 Déficit de fonctionnement reporté : - 2740.05 Euros**

#### **Budget Photovoltaïque**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour  
Considérant les opérations régulières,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de **2 083.13 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2022 comme suit :

**c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 0.00 Euros**

**c/ 002 Déficit de fonctionnement reporté : - 2083.13 Euros**

#### **Budget Hameau de Lavalade**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour  
Considérant les opérations régulières,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de **- 0.28 Euros**

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2022 comme suit :

**c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 0.00 Euros**

**c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : -0.28 Euros**

### **LOT HABITAT – Vente d'un pavillon HLM – Résidence du Bousquet – Logement 24 D**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Lot Habitat en date du 09 mars 2023 concernant la vente d'un logement au lieu-dit « Le Bousquet » sur la parcelle cadastrée B 327 d'une superficie de 527 m<sup>2</sup> à Madame CASTAGNE Sandrine, actuellement locataire.

Monsieur Le Maire rappelle que ces logements ont été construits par Lot Habitat sur un terrain mis à disposition par la commune.

Il est donc demandé à la commune son avis sur son éventuelle vente et de communiquer un prix de vente du terrain au m<sup>2</sup> afin que Lot Habitat détermine un prix de revente de l'ensemble (terrain + maison).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- Dit être favorables à cette vente,
- Fixe le prix de vente à 14 €/m<sup>2</sup> soit pour une vente du terrain à hauteur de 7 378.00 €.

### **Maison médicale – Local Orthophoniste – Madame NADAL Chloé**

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de Madame NADAL Chloé en date du 07 février 2023, orthophoniste à la maison médicale. Elle informe du souhait de réduire son temps d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Son temps d'activité passera de 2 jours au lieu de 3, à savoir les mercredis et les jeudis.

Il convient donc de rédiger un avenant qui modifiera le temps d'occupation et le montant du loyer et des charges locatives.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le montant mensuel du loyer sera de 130.20€ et le montant mensuel des charges locatives de 44.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- De procéder à la rédaction de l'avenant au bail professionnel avec une prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- précise que le montant mensuel du loyer sera de 130.20€ et le montant mensuel des charges locatives de 44.00€, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- Et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

### **Eglise Saint -Pierre – lancement de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux - demande de subvention – Plan de financement**

**La présente délibération annule et remplace la délibération N°2023-02-001 Bis du 13 Février 2023**

*Messieurs LATAPIE Jérémy et DELFAUD Alexandre quittent la salle et ne prendront pas part au vote.*

Monsieur Le Maire rappelle la délibération prise lors du précédent conseil municipal du 13 février 2023 concernant le programme de restauration envisagé sur l'Eglise St Pierre.

En effet, La commune d'Assier s'est engagée sur la restauration de l'église Saint-Pierre, monument emblématique du territoire et porteur d'un grand intérêt patrimonial. Ce bâtiment est par ailleurs classé au titre des monuments historiques.

Pour l'étude et la maîtrise d'œuvre, un accord cadre à marchés subséquents a été conclu avec Gaëlle DUCHENE, Architecte du Patrimoine, pour accompagner la commune dans la totalité de cette opération.

L'étude diagnostic, réalisée dans le cadre du premier marché subséquent, met en avant la nécessité d'un programme de restauration concernant l'église et sa frise sculptée. Les conclusions de cette étude permettent d'établir un planning de travaux, sous plusieurs phases, pour un prévisionnel de 705 192.00 € HT.

Nous souhaiterions pouvoir lancer en mars 2023 une première phase de travaux concernant les éléments sculptés (frise, tombeau et portail), dont l'état critique nécessite une intervention urgente. Le montant cette première tranche s'élève à 79 957,00 € HT.

Pour la réalisation des phases travaux, il est nécessaire de conclure un deuxième marché subséquent de maîtrise d'œuvre, qui comportera une première tranche ferme pour le suivi de la première phase de travaux et plusieurs tranches optionnelles pour les phases ultérieures. Il convient également d'arrêter un plan de financement pour la tranche ferme de travaux d'un montant de 79 957 € en incluant également la mission de maîtrise d'œuvre effectuée par Madame DUCHENE d'un montant de 3 500.00 € et de déposer des demandes de subvention.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- 1) VALIDE le coût d'objectif global de l'opération à 705 192 € HT ;
- 2) AUTORISE M. le Maire à lancer et à signer le 2<sup>ème</sup> marché subséquent de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre dont Gaëlle DUCHENE, Architecte du Patrimoine est titulaire, et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la tranche ferme ;
- 3) DECIDE d'engager la 1<sup>ère</sup> tranche ferme de travaux pour les interventions concernant les éléments sculptés (frise, tombeau et portail) de 79 957.00 € et la mission de maîtrise d'œuvre de Madame DUCHENE de 3 500€ soit un montant total de 83 457.00 €;
- 4) ADOPTE le plan de financement tel qu'il suit :

#### **1 – DEPENSES :**

- 1<sup>ère</sup> phase: 83 457 €

#### **2 – RECETTES :**

Subvention ETAT	40 %	33 382.80
Subvention REGION	20%	16 691.40
Subvention DEPARTEMENT	20%	16 691.40
Subvention Grand-Figeac (fonds de concours)		8 345.70
Reste à charge COMMUNE (avec dérogation)		8 345.70
<b>TOTAL</b>		<b>83 457.00</b>

- 5) AUTORISE M. le Maire à solliciter les aides citées ci-dessus ;
- 6) DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune d'Assier ;

### **Questions diverses**

#### **Service minimum école primaire**

Ce jeudi 23 mars 2023, l'ensemble des enseignants, les ATSEM et le cantinier sont en grève. M. le Maire rappelle que la mise en place du service minimum est obligatoire sur le temps scolaire si les intentions de grève dépassent 25% de l'effectif.

Mme THAMIE Sylvie, Adjointe aux affaires scolaires, explique que dans les conditions présentes, il est difficile de le mettre en place.

Le conseil municipal décide de ne pas l'assurer.

#### **Horaires Eclairage publiques**

M. le Maire propose de revoir les horaires pour l'éclairage publique.

Séance terminée à 21h55